

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20131219-2013\_A282-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2013  
Date de réception préfecture : 23/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_A282**

**OBJET : Sports - Réhabilitation de la piscine communautaire Yves Blanc à Aix-en-Provence - Conception, réalisation et maintenance - Election des membres du jury**

Le 19 décembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 décembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CLAVEL Caroline - CRISTIANI Georges - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JONES Michèle - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LÉGIER Michel - LHEN Hélène - LUVERA Georges - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIN Jacky - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :** AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal - AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMI Helliot donne pouvoir à CHEVALIER Eric - BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESE Alexandre - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - DELOCHE Gérard donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - DEVEZA Brigitte donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard - DUCATEZ-CHEVILLARD donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SUSINI Jules - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JOUVE Mireille donne pouvoir à DEMENGE Jean - LICCIA Marcel donne pouvoir à MICHEL Claude - LONG Danielle donne pouvoir à MARTIN Régis - MANCEL Joël donne pouvoir à CRISTIANI Georges - MERGER Reine donne pouvoir à DILLINGER Laurent - MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PIERRON Liliane donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - RENAUDIN Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TERME Françoise donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** BARBAT-BLANC Odile - BAUTZMANN Marcel - BENNOUR Dahbia - BERNARD Christine - BOUTILLOT Guy - CONTE Marie-Ange - CURINIER Erick - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DUPERREY Lucien - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - GUINDE André - LARNAUDIE Patricia - LOUIT Christian - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - PIZOT Roger - PORTE Henri-Michel - POTIE François - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - TRINQUIER Noël

**Secrétaire de séance :** Stéphane PAOLI

**Madame le Président** donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2013**

Rapporteur : Jacky PIN

**Thématique : Sports**

**Objet : Réhabilitation de la piscine communautaire Yves Blanc à Aix-en-Provence  
- Conception Réalisation et Maintenance - Election des membres du jury.  
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2013\_B247, le Bureau communautaire du 16 Mai 2013 autorisait la mise en place et le lancement d'un appel d'offres restreint de conception, réalisation et maintenance pour la réhabilitation de la piscine communautaire Yves Blanc à Aix-en-Provence, conformément à l'article 73-II du Code des marchés publics, sur la base du Programme approuvé par le Conseil Communautaire du 14 Décembre 2012.

Afin de poursuivre cette opération, il vous est demandé, conformément aux articles 22, 24 I b) et 69 I du Code des marchés publics, de procéder à l'élection par le Conseil communautaire des membres qui constitueront le collège des Elus communautaires au sein du jury, en charge d'examiner et émettre un avis sur les candidatures à sélectionner et les prestations après avoir auditionné les candidats sélectionnés.

## **Exposé des motifs :**

Par délibération 2013\_B247, le Bureau communautaire du 16 Mai 2013 autorisait la mise en place et le lancement d'un appel d'offres restreint de conception, réalisation et maintenance pour la réhabilitation de la piscine communautaire Yves Blanc à Aix en Provence, conformément à l'article 73-II du Code des marchés publics, sur la base du Programme validé par le Conseil Communautaire du 14 Décembre 2012.

Pour mémoire, le Conseil communautaire du 14 décembre 2012 a approuvé le programme de réhabilitation de la piscine pour un coût d'opération de 9 435 000€ HT.

Le jury de concours est composé exclusivement de personnes indépendantes des participants au concours. Il doit être constitué conformément aux dispositions des articles 24 et 69-I du Code des marchés publics et comprendre pour les voix délibératives :

1. Madame le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix membre de droit ou son représentant ;
2. Les membres élus conformément à l'article 24 du Code des marchés publics, soit 5 (cinq) membres du Conseil communautaire élus par le Conseil en qualité de titulaires et 5 (cinq) autres en qualité de suppléants dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales ;
3. Le collège des personnalités désignées par Madame le Président qui présentent un intérêt particulier au regard de l'objet du marché sans que le nombre de ces personnes n'excède cinq ;
4. Le collège des personnalités désignées par Madame le Président qui doit représenter au moins 1/3 des membres du jury et être composé de maîtres d'œuvre compétents au regard de l'ouvrage à concevoir et de la nature des prestations à fournir pour sa conception.

Ces deux dernières catégories de membre du jury seront désignées par arrêté du Président.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur une même liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la proportionnelle au plus fort reste. En cas

d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Comme énoncé ci-dessus, il appartient au Conseil communautaire de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, pour l'opération citée en objet.

Enfin, les listes des candidats doivent être déposées au Service des Assemblées un jour franc (le jour d'envoi de la liste et le jour de réunion ne doivent pas être comptés) au moins, avant la date du Conseil communautaire.

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics et notamment ses articles 22 à 25, 69-I et 73-II ;

VU la délibération n°2012\_A214 du Conseil communautaire du 14 décembre 2012 approuvant le programme de réhabilitation ;

VU la délibération n°2013\_B247 du Bureau communautaire du 16 mai 2013 autorisant le lancement de la procédure d'appel d'offres restreint de conception, réalisation et maintenance ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 5 décembre 2013 ;

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PROCEDER** à l'élection, à bulletin secret, au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel, à la proportionnelle au plus fort reste, des 5 (cinq) membres titulaires et des 5 (cinq) membres suppléants devant siéger au jury prévu à l'article 24 du Code des marchés publics pour l'appel d'offres restreint relatif à l'opération de Conception réalisation et maintenance pour la réhabilitation de la piscine communautaire Yves Blanc à Aix-en-Provence.

Conseil communautaire du 19 décembre 2013

Réhabilitation de la piscine communautaire Yves Blanc à Aix-en-Provence – Conception,  
réalisation et maintenance – Election des membres du jury – Liste n°1

**Titulaires**

Jacky PIN

Francis TAULAN

Régis MARTIN

Marie-Pierre SICARD DESNUELLE

Robert CHARDON

**Suppléants**

Guy ALBERT

Jacky GERARD

Gérard DELOCHE

Sylvaine DI CARO

Guy BARRET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2013

ELECTION DES MEMBRES DU JURY  
REHABILITATION DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE YVES BLANC A AIX-EN-PROVENCE  
CONCEPTION, REALISATION ET MAINTENANCE

Inscrits : 144	Blancs et nuls : 14
Votants : <i>MM</i>	Exprimés : 97

Ont obtenu au premier tour : 97 voix

- Liste 1 : *élue* 97 voix

*[Signature]* ... *[Signature]*

Ont signé le Président et le Secrétaire de séance

*[Signature]*

*[Signature]*

**OBJET : Sports - Réhabilitation de la piscine communautaire Yves Blanc à Aix-en-Provence - Conception, réalisation et maintenance - Election des membres du jury**

1. Election des membres du jury

Ont déclaré candidature :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Jacky PIN	Guy ALBERT
Francis TAULAN	Jacky GERARD
Régis MARTIN	Gérard DELOCHE
Marie-Pierre SICARD DESNUELLE	Sylvaine DI CARO
Robert CHARDON	Guy BARRET

Inscrits : 144	Blancs et nuls : 14
Votants : 111	Exprimés : 97

Sont proclamés élus en qualité de titulaires et de suppléants du jury suivant les résultats du scrutin ci-dessus totalement retranscrits :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Jacky PIN	Guy ALBERT
Francis TAULAN	Jacky GERARD
Régis MARTIN	Gérard DELOCHE
Marie-Pierre SICARD DESNUELLE	Sylvaine DI CARO
Robert CHARDON	Guy BARRET

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

23 DEC. 2013